

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire délégué
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pdf/161990
N/réf. : gm/bxl4.90/s.367
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square de l'Atomium. Réaménagement. Demande de permis d'urbanisme.
Dossier traité par André Vital.

En réponse à votre lettre du 14 mars 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 avril 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur le réaménagement du terre plein circulaire sur lequel l'Atomium est implanté, essentiellement dans un but d'améliorer l'aspect général du site, ainsi que l'accessibilité au monument, et de diminuer la circulation motorisée autour.

Si la CRMS comprend le souci de la Ville d'augmenter la sécurité et l'attractivité de cet espace public, elle estime toutefois que le projet pourrait être simplifié afin de mettre davantage en valeur le monument. Dans sa configuration actuelle, caractérisée par un jeu de matériaux et des éléments de mobilier très différenciés, et par l'utilisation de formes complexes, le projet contraste fortement avec la rigueur géométrique de l'Atomium, et ne met pas en valeur cette caractéristique essentielle du monument. Le placement de « barrières », comme les bancs architecturaux, autour d'une grande partie du square semble plutôt réduire la perméabilité voulue du site.

Le dossier introduit est, en outre, très sommaire en ce qui concerne les nouvelles constructions qui seraient réalisées sur le square. Ainsi, le nouveau pavillon d'accueil n'est qu'indiqué de manière indicative sur un plan et sur une coupe à petite échelle. La CRMS demande de mieux documenter cette construction, ainsi que l'auvent prévu dans sa prolongation. Elle souhaite également être mieux renseignée sur l'impact visuel du pavillon sur le site classé (Parc d'Osseghem).

En conclusion, la CRMS recommande de poursuivre l'étude et de proposer un aménagement qui rentrera moins en concurrence avec l'expression « pure » du monument. La réduction du différents types d'éléments et de matériaux et, de manière générale, la simplification du dessin permettra non seulement une meilleure mise en valeur l'Atomium, mais également un entretien plus facile et une durabilité à long terme.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : Ville de Bruxelles
AATL - DMS